

## RAPPORT FINANCIER 2018



→ Les comptes sont établis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, soit un exercice de 12 mois.

## I – COMPTE DE RESULTAT

La clôture des comptes fait apparaître un résultat excédentaire de 66 euros.

### Concernant les produits

Les produits se montent à 45 890 euros, en baisse de 19 024 euros par rapport à 2017. Remarquons que sont inclus en 2018, 16 000 euros de fonds dédiés de 2017 correspondants à la subvention conjointe Métropole – CDC qui avait été signée en toute fin d'année 2017 et perçue début 2018.

La **Métropole** nous soutient à deux titres pour un total de 11 000 euros : dans le cadre de la cohésion sociale (quartier de la Capuche) et celui du développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

La **CAF** a continué à nous soutenir à hauteur de 4 000 euros, le **Réseau des Accorderies de France** pour 3 000 euros et la **fondation MERIGOT** pour 6 000 euros

La campagne de dons auprès des accordeurs fait en fin d'année dernière a permis d'obtenir 1 790 euros via le fonds de dotation national. Un grand merci à tous les donateurs. L'objectif pour les prochaines années est que nous puissions financer par nous-mêmes le fonctionnement du local, qui est le cœur de l'accorderie (environ 6 000 euros).

### Concernant les charges

- ✓ Achats et services : 10 152 euros (10 819 euros en 2017)
- ✓ Salaires et charges : 35 671 (36 121 euros en 2017)

Il est à noter que notre bailleur **ACTIS**, à qui nous louons le local, ne nous applique pas le loyer intégral, ce qui correspond à une subvention de 5 300 euros annuel.

## II – COMPTES DE BILAN

Le bilan est une photographie à une date donnée de la situation patrimoniale de l'association. Il permet de chiffrer les moyens que met en œuvre l'association pour fonctionner (l'ACTIF) et les ressources qui permettent de les financer (le PASSIF).

Le total de l'actif et du passif se monte à 23 108 euros.

Afin de faire face aux problèmes de trésorerie liés aux versements tardifs des subventions, l'association a du recourir à un prêt de trésorerie de 5 000 euros auprès du RAF (remboursé en janvier 2019) mais aussi à un prêt de 10 000 euros auprès de **GAIA**, remboursable en novembre 2019.

Les autres dettes concernent principalement celle des salaires et charges.

Les créances baissent fortement. Elles avaient fortement augmenté en 2017 du fait du retard de versement de 20 000 euros de la Métropole, dont le versement n'aura lieu qu'au début 2018.

La trésorerie en fin d'année se monte à 17 730 euros, du fait du concours du RAF et de GAIA en fin d'année.

### Conclusion

L'accorderie est complètement dépendante des financements extérieurs. Il faut donc continuer à promouvoir le fonds de dotation (particuliers et entreprises) qui doit permettre de réduire cette dépendance.